

Crise au Burundi : «les pires craintes» confirmées pour l'ONU

RFI, 15-06-2017 Des morts, des disparitions par centaines, c'est le bilan de la crise au Burundi depuis que le président Pierre Nkurunziza a décidé de se faire réélire en violant la Constitution. Ce jeudi matin, une commission d'enquête internationale rendait son rapport au Conseil des droits de l'homme de l'ONU après quatre mois de travail de terrain. Une enquête qui confirme les «pires craintes» selon les mots du président de cette commission. Fatsah Ougurgouz a dit très clairement tout à l'heure devant le Conseil des droits de l'homme. Les premiers mois d'enquête ont confirmé «la pire crainte», a-t-il dit, sur l'ampleur et la gravité des allégations de violation des droits de l'homme au Burundi.

Le président de la Commission l'avoue lui-même dans une interview qu'il vient d'accorder à RFI, «le travail n'a pas été facile, car Bujumbura, qui ne veut pas entendre parler de cette commission, leur a refusé tout accès au territoire burundais. Les enquêteurs sont donc allés enquêter auprès des plus de 400 000 Burundais, réfugiés dans les pays voisins : Kenya, RDC, Rwanda, Ouganda et Tanzanie. Ils y ont recueilli près de 500 témoignages sur les graves violations des droits de l'homme commises depuis le début de la crise, en avril 2015. Et ce qui a le plus frappé les enquêteurs, c'est le «sentiment de peur profonde et généralisé» ressenti par des réfugiés «traumatisés par les violences qu'ils ont subies. Des violences plus clandestines». Autre constat sans appel, les violences se poursuivent au Burundi malgré les dénégations du pouvoir qui assure que la «situation s'est améliorée». Ce qui change selon ce rapport, c'est que ces violences sont devenues «plus clandestines, mais tout aussi brutales», et qu'elles continuent de se faire en toute impunité. Le défi que doit relever aujourd'hui cette commission est immense. Il faut boucler ses enquêtes dans les trois mois qui lui restent et surtout, vérifier si, conformément à son mandat, certaines violations ou atteintes constituent des crimes de droit international. Elle devra également identifier les responsables de ces violations. C'est au gouvernement, pas de surprise, le ministre des Droits de l'homme a rejeté ce rapport dès ce mercredi, et ce, avant même sa publication. Le représentant permanent du Burundi auprès du Conseil des droits de l'homme a réagi tout à l'heure, il s'en est pris violemment à l'Union européenne accusée d'en être l'instigateur et de faire pratiquement partie d'un complot international contre le Burundi.

À

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});